

Compte-rendu CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le 30 novembre 2021 à 14h00

*Institut FEMTO-ST
Bâtiment TEMIS Sciences
15 B, avenue des Montboucons
25000 Besançon*

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Thérèse LEBLOIS	Directrice ED SPIM
Karine DESCHINKEL	Directrice DISC FEMTO-ST (en remplacement de Pierre-Cyrille HEAM, excusé) (en visio)
Valérie FAUVEZ	Représentante ITA FEMTO-ST
Sidi-Mohammed SENOUCI	Directeur DRIVE UB (en visio)
Xavier ROIZARD	Représentant DMA FEMTO-ST (en visio)
Franck MARZANI	Directeur ImViA UB
Patrick MARQUIE	Directeur Adjoint ED SPIM
Cécile LANGLADE	Représentante ICB UTBM
Sébastien EUPHRASIE	Représentant MN2S FEMTO-ST UFC
Olivier TOGNI	Directeur LIB UB (en visio)
Alika ROSSETTI	Secrétaire ED SPIM Besançon
Caroline DELAMARCHE	Secrétaire ED SPIM Belfort (en visio)
Christophe NICOLLE	Directeur CIAD UB (en visio)
Vincent HILAIRE	VP recherche UTBM (en visio)
Yannick BENEZETH	Représentant ImViA (en visio)
Christophe VARNIER	Représentant AS2M FEMTO-ST (en visio)
Aflah ELOUNEG	Représentant doctorants UFC (en visio)
Hugo DAGUERRE	Représentant doctorants UFC (en visio)
Théo KZIAZYK	Représentant doctorants UFC NFC (en visio)

Excusés :

Reda BELAICHE, Serge GALLIOU, Maxime JACQUOT, Stéphane GALLAND, Christophe CRUZ, Laurent LARGER

PREMIER BILAN DES INSCRIPTIONS 2021/2022

Les chiffres sont donnés sur la présentation du conseil.

Il y a trop de retard sur les réinscriptions. La date limite était mi-novembre comme tous les ans et les doctorants commencent à s'intéresser à leur réinscription mi-novembre. Ce n'est pas faute d'avoir indiqué toute la procédure de réinscription en ligne aux doctorants avant l'été.

Thérèse LEBLOIS insiste sur le fait que les directeurs de laboratoires doivent insister auprès des doctorants et des directeurs de thèse pour que les réinscriptions soient faites dans les délais.

Sébastien EUPHRASIE fait remarquer qu'il serait intéressant de mettre les chiffres sous forme de graphiques (soutenances, abandons, ...) pour mieux discerner les évolutions sur le moyen terme. Ce sera fait pour le prochain conseil, sur une période de 3 années.

POINT NOUVELLES PROCEDURES SUR ADUM

Tout est dématérialisé, tout se fait sur ADUM.

Les nouvelles procédures seront jointes au compte-rendu.

POINT REGLEMENT INTERIEUR

1) Autorisation rédaction en anglais

L'autorisation de rédaction du manuscrit en langue anglaise n'est pas automatique. Elle doit être soumise à validation par l'ED car elle est dérogatoire.

L'autorisation de rédiger en anglais concerne par ailleurs surtout les non francophones. Les francophones doivent rédiger en français (sauf dérogation bien argumentée. Il est rappelé que le diplôme préparé à l'école doctorale SPIM est français, la rédaction doit donc être en français.

Karine DESCHINKEL soulève le problème que ce sera au cas par cas car suivant les pays, les jeunes sont par définition francophones mais dans les faits, certains ne maîtrisent pas bien la langue française.

Une phrase concernant l'autorisation de rédaction en langue anglaise va être rédigée par Thérèse LEBLOIS et Patrick MARQUIE pour préciser cela dans le règlement intérieur.

Il est aussi envisagé de poser la question sur la langue utilisée pour la rédaction du manuscrit dans les questionnaires des auditions de 2^e année afin de cadrer cela à mi-parcours de la thèse.

Vincent HILAIRE fait remarquer que dans beaucoup de pays européens, une thèse en anglais est un plus. La thèse rédigée en français peut léser certains futurs docteurs.

Sidi-Mohammed SENOUCCI est pour faire les choses de manière officielle lors des auditions de 2^e année. Pour le label européen : attention, la thèse doit être en anglais. La thèse en anglais a un plus grand impact qu'une thèse en français.

Théo KZIAZYK souligne le fait qu'il est demandé aux docteurs d'aller à l'international, et pour cela, ils doivent rédiger en anglais. Il est d'accord pour mettre les choses au clair lors de l'audition de 2^e année. Selon Patrick MARQUIE, ce n'est pas un frein, car ce qui va à l'international, ce sont les articles et les publications qui elles sont en anglais.

Yannick BENEZETH se pose la question s'il est bien nécessaire de demander une dérogation alors que toutes les demandes seront toutes acceptées. Patrick MARQUIE explique que c'est la loi et qu'elle doit être appliquée. L'ED doit rentrer dans le cadre de la loi. En outre Thérèse LEBLOIS insiste sur le fait que l'ED doit s'assurer qu'il n'y a pas de point de désaccord entre le doctorant et le directeur de thèse. Il est nécessaire d'avoir l'accord de tous à ce sujet selon Thérèse LEBLOIS.

Patrick MARQUIE explique aussi que cela peut poser problème au niveau de l'HCERES. L'ED va être évaluée prochainement et elle doit d'être rigoureuse dans ses procédures.

Concernant la présentation du manuscrit des doctorants rédigeant en anglais, 3 pages en français minimum sont obligatoires.

2) Manuscrits sous forme d'articles

L'ED ne les autorise pas. Il est important de le mentionner dans le règlement intérieur. Le but de l'exercice n'est pas de se limiter à rédiger des articles. Le manuscrit fait partie intégrante du travail de thèse. Une phrase sera rajoutée dans le règlement intérieur de l'ED à ce sujet.

3) Salaire minimum des doctorants

Le financement est obligatoire pour une durée de 3 ans. A ce jour, le salaire minimum indiqué est de 1100€, nous proposons de le revaloriser à 1200€. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Dépêche de l'AEF : Il est indiqué que pour les doctorants venant sur des séjours assez courts (quelques mois, bourse Eiffel par exemple), il est possible d'avoir un complément de salaire, sans charge. Patrick MARQUIE insiste sur le fait que le financement doit être assuré pour 3 ans lors de la 1^{ère} inscription. L'ED doit se prémunir de cela.

POINT SUR LES FORMATIONS 2021/2022

Plan Individuel de Formation : Patrick MARQUIE rappelle que tout étudiant en thèse est obligé de suivre 100h de formations, en sciences, outils et formations transversales.

Les doctorants doivent consulter le catalogue des formations proposé par UBFC.

Il convient de rajouter l'éthique et les 3h de sciences ouvertes qui deviennent obligatoire pour les doctorants primo-entrants en 2021-2022.

Des dérogations sont possibles pour certaines thèses (CIFRE, cotutelles, salariés, doctorants en CEA...).

Caroline DELAMARCHE souhaite demander si le MOOC intégrité scientifique est bien sur autorisation de l'ED. Thérèse LEBLOIS répond que oui, et que cela doit rester comme ça, car c'est une formation hors liste. Ce MOOC est ouvert à tous.

Si le PIF n'est pas complet lors de la demande de soutenance, l'ED peut refuser la soutenance.

Les formations hors catalogue doivent être validées avant le début de la formation. L'attestation de présence doit être transmise dès la fin de la formation.

Yannick BENEZETH propose de créer des cours pour l'ED sur Dijon car il y en a peu sur le site de Dijon.

Théo KZIAZYK demande ce que deviennent les retours sur les formations (avis doctorants). Thérèse LEBLOIS répond qu'ils sont analysés par l'ED et en fonction, le cours est modifié, amélioré, voire annulé, ou bien il est reconduit.

Afterworks :voir le powerpoint.

POINT BUDGET

Attention à la date limite pour la validation des EJ : 10/12/2021.

Il est envisagé de recruter une personne (un étudiant) pour aider à la mise à jour du site web de l'ED. A ce jour, c'est Alika et Thérèse qui s'en occupent, mais certains aspects très techniques nécessiteraient l'aide d'une personne ayant des compétences spécifiques.

INFORMATIONS DIVERSES

Voir le powerpoint.

Important :

Il est nécessaire de renouveler les représentants des doctorants aux conseils ED. Le calendrier a été établi par la mission doctorale UBFC.

Tout va se dérouler en ligne sur ADUM. Cela sera géré au départ par la mission doctorale puis au sein des ED.

Il est nécessaire de faire tourner l'information dans les laboratoires pour avoir des candidats doctorants à notre conseil. Il faut renouveler 4 sièges : **1 UB, 2 UFC (site Besançon) et 1 UTBM**

Soutenances dématérialisées : voir arrêté du 27 octobre 2020.

Calendrier CAC 2021/2022 :

Date CAC restreint	Date limite retour dossiers DAI HDR / Codir sans HDR
19 janvier 2022	3 janvier 2022
9 mars 2022	9 février 2022 (en raison des vacances scolaires)
6 avril 2022	16 mars 2022
25 mai 2022	4 mai 2022
29 juin 2022	8 juin 2022

EVALUATION HCERES DES ED

Voir le powerpoint.

QUESTIONS DIVERSES

CIFRE : Y a-t-il des quotas à respecter par l'ANRT ? A priori non. Il peut y avoir des refus, même si cela reste rare.

Prochain conseil de l'école doctorale SPIM : date à définir.